



Alain  
Madelin

Démocratie Libérale

[www.alainmadelin.com](http://www.alainmadelin.com)

“ Je tiens, tout d’abord, à insister sur la notion de solidarité qui doit s’exprimer d’une manière prioritaire sans pour autant atténuer les notions de responsabilité des familles vis-à-vis des personnes handicapées.

S’agissant des personnes handicapées mentales, la priorité est de privilégier leur insertion professionnelle et sociale. Aussi, je m’engage à développer les structures d’accueil destinées à la formation professionnelle au travers des CAT et des ateliers protégés. Ces structures accueilleront, notamment, les adolescents ayant bénéficié d’une scolarité normale dans des structures ordinaires avec,

bien évidemment, une offre de cours complémentaires de soutien.

Pour les adultes, un effort de sensibilisation doit être entrepris auprès des entreprises pour qu’elles respectent l’obligation des 6% en bénéficiant, pour l’adaptation des postes de travail, du concours de l’AGEFIPH. Je me suis souvent élevé contre l’attitude paresseuse des entreprises qui s’exonèrent d’occupation et d’évaluer les besoins en personnel qualifié. J’attache également une grande importance à ce que soit précisée la place à accorder aux adultes handicapés dans notre société et les aménagements pour la favoriser, je pense, notamment, à tout ce qu’il conviendrait de faire pour faciliter leur accessibilité à tous les lieux publics et privés.

Il faut se féliciter que l’UNAPEI, qui fédère, à la satisfaction de

rent de cette obligation de solidarité par le paiement de l’amende de contribution financière pour non-respect de la loi.

L’autonomie des personnes économiquement indépendantes devra être assurée par la mise à leur disposition de logements adaptés en évitant aussi bien la ségrégation que l’isolement. Pour moi, les handicapés font partie intégrante de la société française.

En ce qui concerne le financement des structures d’accueil et la mise à disposition des moyens matériels destinés aux personnes handicapées ou de leurs familles afin de leur assurer une vie décente, je me suis prononcé pour la mise en œuvre d’une politique contractuelle. Celle-ci devra être définie avec les partenaires concernés au niveau régional.

Pour les personnes qui sont dans l’incapacité de parvenir à l’autonomie, je m’engage, à travers l’institution d’un revenu familial garanti, à tenir compte de cette dépendance en permettant ainsi à la solidarité de se manifester d’une manière concrète. Je sais que, pour beaucoup de familles, l’avenir de la personne handicapée après disparition des parents est, souvent, une préoccupation majeure. Il convient que cette solidarité s’exprime à travers des engagements juridiques et financiers précis. J’y veillerai.

D’une façon générale, pour être crédible et répondre aux besoins, il est indispensable de les connaître avec précision et d’en apprécier, d’une manière réaliste, l’évolution au cours des dix prochaines années.

C’est pourquoi il me paraît nécessaire, dans les 100 premiers jours qui suivront l’élection présidentielle, d’inventorier les différents types d’établissements d’accueil, de connaître leur

tous, de très nombreuses associations locales, départementales et régionales, prenne ce rôle primordial d’alerte et d’accompagnement auprès des personnes handicapées et de leurs familles.

En conclusion, je suis heureux de constater que, sur tous les points rapidement évoqués, mon accord avec vous est total. ” ■